

LETTRE DE POSITIONNEMENT SUR LE PROJET DE NOUVELLE CARTE  
ÉLECTORALE

Présenté à

Commission de la représentation électorale (CRE)

Par

Les Chambres de commerce suivantes qui composent la Chambre de commerce de la Gaspésie

Remis le 29 mai 2008 lors des auditions publiques tenues à Gaspé

La Chambre de commerce régionale, soit les Chambres de commerce de Gaspé, de la Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et de Bonaventure désirent vous soumettre leur position devant ce nouveau projet de carte électorale. Considérant nos missions respectives, nous nous devons de réagir devant un enjeu aussi important que cette nouvelle carte électorale proposée étant donné toutes les conséquences incalculables à ce jour et les répercussions imprévisibles que cela aura sur notre région et sur chacune de nos municipalités.

Ayant pris connaissance de la refonte de la carte électorale, les Chambres de commerce mentionnées ci-haut s'opposent catégoriquement au redécoupage présenté. Nous sommes tous d'avis qu'un tel redécoupage est complètement néfaste pour notre région. Tout d'abord, nous croyons que l'analyse et le projet qui a été soumis ne tient aucunement compte des réalités spécifiques de notre région et des différentes MRC qui la composent. Juste à penser à notre particularité géographique, et nous voyons que le projet proposé n'est pas réaliste et n'assure aucunement une représentativité efficace qui permettrait à nos élus de remplir leur rôle et leur fonction de manière à répondre aux besoins de la population. Nous occupons un vaste territoire qui se situe à plusieurs kilomètres de la Capitale Nationale. Ainsi, tel que découpé présentement, il est déjà difficile pour la population d'avoir des contacts directs et fréquents avec les élus qui doivent couvrir cette région éloignée. Il est inconcevable, et contraire à l'objectif même de la démocratie que nos élus se voient heurtés à autant de contraintes géographiques pour exécuter leur travail. Est-ce respectueux tant pour l'élu que pour la population qu'il représente de devoir parcourir autant de distance sur un même comté? Un des arguments principaux sur lequel repose le projet est que dans les milieux urbains, il y a un plus grand nombre de population pour un député et que la population est croissante. Or, à notre humble avis, il est plus facile de représenter un plus grand nombre d'électeurs dans un périmètre plus restreint que de devoir couvrir un aussi grand territoire en plus des contraintes d'éloignements.

Aussi, l'autre aspect qui nous préoccupe tous, c'est le fait que certaines circonscriptions feront parties du même comté, alors que présentement, elles ne sont même pas dans les mêmes régions administratives. Il faudrait donc revenir à la source et analyser sur quoi nous sommes basés pour établir les régions administratives. Matane est un bon exemple puisque cette ville ne fait pas partie de la région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Nous sommes tous d'accord que Matane, Gaspé et la Haute-Gaspésie n'ont pas les mêmes réalités et les mêmes défis de développement économique. Alors, comment un seul élu pourra concilier dans un même comté toutes ces particularités tout en s'assurant de remplir son rôle de politicien? C'est extrêmement inquiétant. Les défis et les enjeux seront énormes pour un élu. Qu'elles seront les conséquences de tous ces défis? Le même problème se présente aussi à l'inverse quand on pense que le comté de Bonaventure sera agrandi et la population et l'élu devra composer avec une autre circonscription à l'intérieur de son comté.

Puis, en tant que Chambre de commerce, nous avons tous depuis les dernières années axé ou ajusté notre développement en fonction des différents programmes établis par les Gouvernements. Pensons juste aux créneaux Accord qui ont eu beaucoup d'impacts sur le développement de notre région. Avec respect, ce qui nous inquiète c'est que personne à ce jour ne peut nous prédire quels seront les impacts de ce redécoupage électoral sur l'application de ces programmes ou projets de développement économique. Quel sera l'application de ces créneaux et axes de développement qui se chevaucheront entre des régions administratives se regroupant dans les mêmes circonscriptions.

Au surplus, la circonscription de Matane a été considérée en 2001 comme circonscription à situation d'exception. La situation économique particulière que le Directeur général des élections a concédée tant à la Haute-Gaspésie qu'aux Îles-de-la-Madeleine. Par conséquent, nous demandons de conserver ce statut particulier ou de reconsidérer celui de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine, qui ne devrait pas bénéficier de plus de privilèges que la nôtre.

De plus, considérant le manque d'analogie entre les réalités et préoccupations de nos circonscriptions, nous croyons qu'un certain fossé risque de se créer. Nous croyons qu'en appliquant le projet de carte électorale, les élus se retrouvent devant des dilemmes majeurs à l'intérieur de leur circonscription et que nous serons tous perdants dans le développement. Le rôle de représentativité sera difficile à réaliser et les entrepreneurs vivront des difficultés à revendiquer les besoins. D'autre part, la perte de représentativité à l'Assemblée Nationale résultant de cette modification est inacceptable.

Enfin, nous croyons que d'autres solutions doivent être envisagées. Nous demandons que ce projet de carte électorale ne soit pas fait qu'à partir de calculs mathématiques. Le calcul et l'analyse pour le découpage des circonscriptions doit se faire suite à une analyse globale des réalités et doit tenir compte des différences majeures entre les régions éloignées et les milieux urbains. À défaut de revoir la carte électorale en tenant compte de ces particularités, nous demandons le statut quo.



Mélissa Plourde,  
Présidente de la Chambre de commerce de la Gaspésie